



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 23
Votants : 28

FINANCES

2.1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de BREBIERES,

VU le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de BREBIERES,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations prises sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Lionel DAVID s'est exécuté du 1^{ER} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et 1^{ER} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :	Dépenses :	1 376 013.93 €
	Recettes :	4 320 503.37 €
	RAR :	- 29 278.50 €

Fonctionnement :	Dépenses :	5 545 171.85 €
	Recettes :	7 641 645.73 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024 :

1° **DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et détaillé en annexe.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

- **POUR : 20**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTIONS : 8**

APPROUVE le compte financier unique du budget de la commune de Brebières pour l'année 2024.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 10/04/2025
Affichée le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 062-216201731-20250409-DCM202511-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

MAIRIE DE BREBIERES - VILLE DE BREBIERES

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Brebières, le 09/04/2025
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Brebières, le 09/04/2025

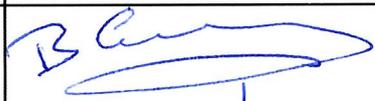
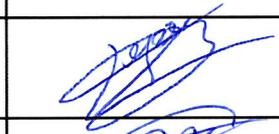
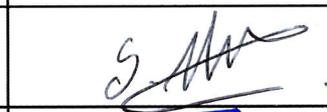
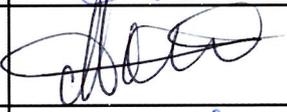
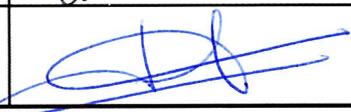
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES : Pour : 20
 Contre : 8
 Abstention : 0

Date de convocation : 03/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

DAVID Lionel, Maire	
HERBAUT Pierre, 1er Adjoint	
DOUVRIN Karine, 2ème Adjointe	
DEPREZ Grégory, 3ème Adjoint	
MARTEAU Marina, 4ème Adjointe	
HANNEDOUCHE Bruno, 5ème Adjoint	
GOUBET René, Conseiller	
MOLARD Caroline, Conseillère	
DEGELDER Mickaël, Conseiller	
TRIPLET Corentin, Conseiller	
BELVERGE Maria, Conseillère	
PAUCHET Jacqueline, Conseillère	
BARAN Viviane, Conseillère	

ARRETE ET SIGNATURES

DEVANNE Pascal, Conseiller	
DEMOULIN Bertrand, Conseiller	
ANDRZEJCZAK Sylvie, Conseillère	
DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, Conseillère	
LOBRY Frédéric, Conseiller	
HANNE Lauréline, Conseillère	
DUEZ Céline, Conseillère	
DEPREZ Alexia, Conseillère	
DEGORGUE Didier, Conseiller	
CICORIA Nicolas, Conseiller	
POTEAU Nathalie, Conseillère	
MORENT Sophie, Conseillère	
DUCONSEIL Rémi, Conseiller	
CIESLAK Jocelyne, Conseillère	
MARINO Salvatore, Conseiller	
LIENARD Eva, Conseillère	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A BREBIERES, le 10/04/2025

